



contrat de travail à durée déterminée

Par **STOQUERT**, le **01/04/2009** à **15:43**

j'etais en cdd en remplacement d'un congé parental dans un supermarché. mon contrat s'est terminé hier dû au retour de cette personne. mon employeur et moi souhaiterions savoir si il était possible de me refaire un cdd et sous quelles conditions : l'intitulé de mon contrat était employée commerciale, si l'intitulé devient hôtesse de caisse puis je avoir un nouveau cdd dans cette entreprise

Par **Aquanaute13**, le **01/04/2009** à **19:47**

Bonsoir

Le délai de carence concerne les Contrats successifs sur le même poste (Art. L. 1243-3 et 1243-4).

Pour un poste différent il n'y a donc pas de délais de carence.

Aquanaute13